

GÉNÉRALITÉS

Toute location de matériel n'est prise en compte qu'après réception d'un chèque d'acompte de 40% du devis accepté.

Le chèque d'acompte n'est ni restituable ni remboursable en cas d'annulation ou de changement d'avis. La suppression de matériel, dans le mois précédent la manifestation, n'engendrera aucune déduction sur la facture par rapport au devis accepté.

Pour toute location, il est demandé un chèque de caution qui ne sera rendu qu'après vérification du mobilier et retour du lavage pour le linge.

Pour tout matériel endommagé, le chèque de caution sera encaissé et la somme équivalente à son remplacement à neuf (valeur à la date) sera retenue.

Pour le linge, après 2 lavages, il est considéré comme non réutilisable et devra donc être payé.

CONDITIONS GÉNÉRALES DES PRESTATIONS

Le client donneur d'ordre reconnaît avoir pris connaissance des conditions générales de location, prestations, vente et les accepte sans réserve.

Toute location, prestation de service et/ou vente, vaut acceptation des conditions générales ci-après.

Les conditions générales de nos prestations sont de stricte observance et opposables à tous.

Il ne pourra être dérogé aux présentes conditions générales que par des conventions écrites spéciales conclues entre les parties et expressément acceptées par la société L'EVENEMENT POUR TOUS

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE MONTAGE

Si le piquetage au sol n'est pas autorisé, prévoir un lestage par plots (en supplément) ou fixation par chevilles de 22mm de diamètre (en supplément) pour le matériel.

Prévoir un accès au lieu de montage pour les véhicules transportant le matériel. Nous spécifier l'état du sol et du sous-sol.

COMMANDE

L'envoi par le client d'un acompte confirmant leur commande réputé acceptées sans réserve les Conditions Générales de nos prestations et le devis par nous proposé.

Nos conditions Générales se substituent à toutes clauses contraires et, notamment, aux conditions générales du client auxquelles celui-ci renonce expressément à se prévaloir.

Les commandes de nos clients sont prises en compte au jour de la réception du devis signé, accompagné d'un chèque d'acompte de 40% du montant du devis pour acceptation. En cas d'annulation un mois avant la date de la manifestation, le chèque de réservation ne sera pas restitué et encaissé.

Pour chaque commande, nous ne sommes engagés que par notre signature au bas d'un écrit délimitant l'étendue de la prestation promise.

À la livraison, un chèque de caution, en fonction du matériel, sera demandé et restitué qu'après contrôle au retour du matériel et après encaissement des factures. Une pièce d'identité peut être demandée.

MISE À DISPOSITION

Le loueur ne pourra être tenu pour responsable des retards ou des défauts de livraison dus à la force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telle que, de façon non limitative: grève, intempéries, accident, interdiction officielle... L'acompte sera restitué par le loueur sans donner lieu à dommages-intérêts.

Sauf cas de force majeure (tempête, fait d'autrui...), le loueur garantit au locataire la jouissance normale du matériel monté et/ou du mobilier à la date conventionnellement prévue ou retrait au dépôt.

Notre matériel et mobilier sont fournis en location: ils sont incessibles et inaliénables. Ils doivent rester sous la garde et la responsabilité du client pendant tout le temps où ils sont entreposés sur les lieux d'exécution du contrat.

Un inventaire contradictoire sera effectué à la mise à disposition et au retour du matériel.

Afin d'éviter toute contestation, le client doit y assister et signer cet inventaire.

Il reconnaît recevoir les matériels en bon état, aptes au fonctionnement et en règles avec les normes d'hygiène et de sécurité en vigueur.

Aucune contestation ne pourra être admise ultérieurement même en l'absence de signature.

Seul l'inventaire du loueur fera loi.

UTILISATION RÉPARATION NON RESTITUTION

Le client s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse le détériorer.

Le client certifie être apte à utiliser le matériel loué, lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel loué.

Pendant toute la durée de mise à disposition, le client est tenu d'assurer l'entretien du matériel loué et de le protéger contre toute dégradation, vandalisme, surcharge, intempéries, pluie, vent, neige, gel ... Le client n'a droit à aucune indemnité en cas d'interruption de fonctionnement du matériel loué. Les tentes sont louées avec une explication pour monter les tentes. À plus de 50 km/h de vent le client doit impérativement évacuer les personnes sous la tente et replier la tente pliante.

TENTES, CHAPITEAUX, STRUCTURES

Nos prix s'entendent pour:

Les temps de montage et de démontage sans contrainte particulière;

Le montage sur terrain uniformément horizontal, plat ne nécessitant aucun calage;

L'accès possible pour des véhicules de fort tonnage.

Sauf cas de force majeure, le loueur garantit au locataire qu'il disposera du matériel monté et prêt à être utilisé à la date indiquée.

En cas d'intempéries ou incident imprévisible rendant impossible l'acheminement ou la mise en place du matériel, et de ce fait l'exécution du contrat, les acomptes seront immédiatement restitués par le loueur sans donner lieu à des dommages et intérêts.

Notre matériel est fourni en location, il est incessible et inaliénable.

Il est sous la garde et la responsabilité du locataire jusqu'à la date de démontage.

Prévoir plan des canalisations souterraines et arrivée électrique jusqu'au tivoi.

Pour tout vent supérieur à 50 km/h pour chapiteaux et tentes pliantes, l'évacuation du public doit être immédiate.

En cas de perte ou vol, le matériel non restitué, volé, ou détérioré (clous, scotch, peintures, chocs, déchirures, coups...) sera remplacé et facturé à sa valeur à neuf (emballage et port inclus), augmenté d'une indemnité destinée à couvrir l'indisponibilité du matériel.

Toute tente de réception faisant l'objet d'un nettoyage sera facturée 210 €HT par module.

Le locataire s'engage à prévenir le loueur de tout incident survenu durant la période de location.

LOCATION DE LINGE

Les housses de chaises sont livrées dans des bacs. Elles seront restituées dans les sacs fournis à cet effet.

Il sera demandé un chèque de caution pour toute location de linge.

Après lavage, le linge restant taché sera restitué au client et facturé au prix du remplacement valeur à neuf au jour du sinistre (port et emballage compris).

FACTURATION

Selon la durée d'immobilisation du matériel et conformément au tarif en vigueur, la facture sera établie à la livraison.

Un chèque d'arrhes est demandé au client donneur d'ordre à la réservation, le solde à la livraison pour mobilier ou au retrait du matériel. Toute facture est payable au comptant dès sa réception.

La location est due, que le matériel soit utilisé ou non.

La facture est établie pour la durée convenue sur le devis, toute journée supplémentaire sera facturée.

ANNULATION TOTALE OU PARTIELLE

L'annulation totale ou partielle d'une commande fera l'objet d'une facturation équivalente à la moitié, au moins, du montant de la commande, sans jamais être inférieure aux frais déjà engagés au moment de l'annulation (préparation, chargement du matériel...) ou en totalité si celle-ci intervient dans les 72 heures avant la date prévue de livraison.

RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

La responsabilité et la garde matérielle et juridique des matériels loués sont transférées lors de leur mise à disposition. Le client donneur d'ordre assume cette garde sous son entière et seule responsabilité. Nous vous rappelons à titre indicatif, que les tentes et structures doivent être entièrement fermées en cas de vent fort. Au-delà de 50km/h, vous devez de les évacuer.

Aucune indemnité ne pourra être réclamée au loueur pour privation de jouissance ou trouble commercial quelconque, quelle qu'en soit la cause ou l'origine.

LIVRAISON

Les livraisons s'effectuent par nos soins et en rez-de-chaussée (supplément si étage ou manutention particulière), sous réserve d'accès camion.

Toute manipulation non prévue au devis initial et tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Le tarif sera appliqué pour la livraison et/ou la reprise selon le barème en vigueur.

Le tarif de base s'entend pour un transport du lundi au vendredi de 10h à 18h.

Supplément de 50% pour samedis, dimanches et jours fériés (sauf accord convenu ensemble à l'avance).

PRIX DES LOCATIONS DES MATERIELS/PRESTATIONS

La rubrique " Catalogue " de notre site indique les prix en euros toutes taxes comprises, hors frais de port. Le montant de la TVA est précisé lors de la sélection d'un produit (d'une prestation) par le client et les frais de port apparaissent sur l'écran à la fin de la sélection des différents produits et/ou prestations par le client.

La Société «L'EVENEMENT POUR TOUS» se réserve le droit de modifier ses prix à tout moment mais les matériels loués et/ou les prestations proposées sont facturés au prix en vigueur lors de l'enregistrement de la réservation.

Aucun escompte ne sera accordé en cas de paiement anticipé.

JURIDICTION

Tout litige relatif à la conclusion, l'interprétation, l'exécution ou la

cessation du présent contrat sera soumis au tribunal de commerce de Cannes exclusivement compétent y compris en référé.